



CONSEIL ET INGÉNIERIE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

**GENEVOIS  
FRANÇAIS**  
Pôle  
métropolitain



## Evaluation environnementale du projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien

Résumé non technique

Octobre 2019

SIÈGE SOCIAL - 367, avenue du Grand Ariétaz  
73024 CHAMBÉRY CEDEX  
INDDIGO SAS au capital de 1 500 000 €  
RCS CHAMBÉRY - APE 7112B  
SIRET 402 250 427 00026

Inddigo  
367, avenue du Grand Ariétaz  
CS 52401  
73024 CHAMBÉRY CEDEX

Tél. : 04 79 69 89 69  
Fax : 04 79 69 06 00  
E-mail : [inddigo@inddigo.com](mailto:inddigo@inddigo.com)

[www.inddigo.com](http://www.inddigo.com)



REDACTEUR :

INDDIGO



# SOMMAIRE

<b>1. LEXIQUE</b> .....	<b>4</b>
<b>2. Qu'est-ce que l'évaluation environnementale ?</b> .....	<b>5</b>
<b>3. Articulation du Plan avec les autres documents de planification et de programmation</b> .....	<b>6</b>
<b>4. Etat initial du territoire</b> .....	<b>7</b>
<b>5. Les effets des thèmes liés au PCAET sur son environnement</b> .....	<b>10</b>
5.1 Les émissions de gaz à effet de serre .....	10
5.2 Les ressources énergétiques .....	11
5.3 Synthèse des impacts.....	12
<b>6. Perspectives d'évolution de l'état de l'environnement</b> .....	<b>14</b>
<b>7. Etude des scénarii</b> .....	<b>15</b>
7.1 Description des scénarii envisagés.....	15
7.2 Impacts environnementaux des scénarii.....	15
<b>8. Justification des choix</b> .....	<b>16</b>
<b>9. Les effets notables probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement.</b> ..	<b>17</b>
9.1 Les actions retenues .....	17
9.2 Synthèse des enjeux .....	17
<b>10. Evaluation des incidences Natura 2000</b> .....	<b>19</b>
10.1 Carte et caractéristiques synthétiques des zones Natura 2000 .....	19
10.2 Analyse des incidences Natura 2000 des sites existants.....	20
10.3 Conclusion .....	20
<b>11. Les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation</b> .....	<b>21</b>
<b>12. Suivi environnemental</b> .....	<b>22</b>
<b>13. La méthodologie utilisée</b> .....	<b>25</b>

# 1. LEXIQUE

<b>CITEPA : Centre Interprofessionnel Technique d'Études de la Pollution Atmosphérique</b>
<b>DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement</b>
<b>DCE : Directive Cadre sur l'Eau</b>
<b>IFEN : Institut Français de l'Environnement</b> , remplacé à présent par le SOeS (Service de l'Observation et des Statistiques)
<b>ONF : Office National des Forêts</b>
<b>PPR : Plan de Prévention des Risques</b>
<b>PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère</b>
<b>PRQA : Plan Régional pour la Qualité de l'Air</b>
<b>PRSE : Plan Régional Santé Environnement</b>
<b>PER : Profil Environnemental Régional</b>
<b>SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux</b>
<b>SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux</b>
<b>SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire</b>
<b>SRADT : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire</b>
<b>SRCAE : Schéma Régional Climat Air Énergie</b>
<b>SRCE : Schéma Régional de Cohérence Écologique</b>
<b>SIC : Site d'Importance Communautaire</b>
<b>SAU : Surface Agricole Utile</b>
<b>tep : tonne équivalent pétrole</b>
<b>téq CO<sub>2</sub> : tonne équivalent CO<sub>2</sub></b>
<b>ZICO : Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux</b>
<b>ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique</b>
<b>ZPS : Zone de Protection Spéciale</b>

## 2. QU'EST-CE QUE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ?

L'évaluation environnementale s'inscrit dans le cadre de la réalisation du Plan Climat Air Énergie Territorial de la CC Pays Bellegardien (appelé par la suite PCAET), conformément à la directive européenne du 27 juin 2001 et à sa transcription en droit français (notamment l'ordonnance du 3 août 2016). **Elle identifie, décrit et évalue les effets que peut avoir le PCAET sur l'environnement du département.**

Le résumé non technique du rapport d'évaluation environnemental constitue la synthèse de l'évaluation environnementale. Il aborde différents aspects :

- l'articulation du PCAET avec les autres documents de planification,
- l'état initial du territoire : c'est un bilan du territoire concerné par le PCAET suivant 5 dimensions de l'environnement :
  - la pollution et la qualité des milieux,
  - les ressources naturelles,
  - les risques sanitaires et technologiques,
  - les nuisances,
  - les milieux naturels, sites et paysages,
- les effets des thématiques du PCAET sur l'environnement, en tenant compte des sensibilités du territoire dégagées dans la première partie,
- les perspectives d'évolution de l'état de l'environnement, si le PCAET n'était pas mis en œuvre,
- la description des scénarii étudiés
- l'exposé des motifs des choix effectués,
- les effets notables probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement, ainsi que l'évaluation des incidences Natura 2000,
- une présentation des mesures d'évitement, de réduction et de compensation,
- la mise en place d'un suivi environnemental,
- la méthodologie utilisée.

### 3. ARTICULATION DU PLAN AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DE PROGRAMMATION

Le tableau suivant présente succinctement les différents documents avec lesquels le PCAET doit être compatibles ou qu'il doit prendre en compte. Le signe « / » signifie que plusieurs documents existent sur le territoire, les différentes dates d'approbation n'ont pas été indiquées.

Document de planification	Date d'approbation/parution	A fait l'objet d'une évaluation environnementale	Articulation avec le PCAET
Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA)	mai-17	non	prise en compte
Schéma Régional climat air énergie	avr-14	oui	compatible
Straégie nationale bas carbone (SNBC)	mai-17	non	prise en compte
Plan Climat Régional	2013	non	cohérence
Plan Climat Départemental	sept-13	non	cohérence
Schéma Directeur d'aménagement et de gestion de l'eau	2015	oui	cohérence
Contrats de milieu	/	non	cohérence
Plan Régional Santé Environnement	avr-18	non	cohérence
Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires	en cours	oui	compatible
Schéma Régional de Cohérence Ecologique	juil-14	oui	cohérence
Schémas de Cohérence Territoriale	en cours	oui	prise en compte
Plans Locaux d'Urbanisme	en cours	oui	prise en compte
Agendas 21	2016	non	cohérence
Plan régional de prévention et de gestion des déchets	en cours	oui	cohérence

Tableau 1 : Articulation du PCAET avec les autres documents de planification

## 4. ETAT INITIAL DU TERRITOIRE

L'analyse environnementale du territoire est basée sur un ensemble de données provenant de différents organismes : CC Pays Bellegardien, la Préfecture, l'ADEME, le SOeS, la DREAL, la DDT, le CITEPA, AGRESTE, OREGES et Atmo Auvergne Rhône-Alpes.

La synthèse de cette analyse peut être présentée en termes de richesses et/ou de faiblesses du territoire, ce qui permet de définir la sensibilité du territoire dans des domaines environnementaux spécifiques.

Le tableau ci-après présente une synthèse, par dimension de l'environnement et sous-domaine :

- les forces et faiblesses du territoire,
- la localisation territoriale des enjeux,
- les objectifs de référence,
- la sensibilité du territoire. Cette dernière s'apprécie par rapport à des référentiels nationaux (comment se positionnent le département vis-à-vis de moyennes nationales) et/ou par rapport à l'importance des forces et faiblesses et/ou le nombre d'objectifs de référence.

Dimensions de l'environnement	Sous-domaine	Etat de l'environnement		Localisation des enjeux	Politique d'amélioration	Proposition de sensibilité
		Les richesses	Les faiblesses			
Pollutions et qualité des milieux	Eau	Amélioration de la qualité des cours d'eau	Etat écologique de la Valserine moyen	local	SDAGE SAGE Contrats de rivière PNR	modérée
	Sol et sous-sols		9 sites pollués	Global/local		modérée
Ressources naturelles	Matières premières	Diversité géologique	Pression sur les ressources naturelles : 3 carrières	local	Cadre régional des carrières, Schéma départemental des carrières	modérée
	Ressources locales : eau, sol et l'espace	Importante couverture forestière Eau potable globalement de bonne qualité	Pression sur la ressource en eau	local	Périmètres de protection SDAGE	modérée
Milieux naturels, sites et paysages	Biodiversité et milieux naturels	3 sites Natura 2000, 22 ZNIEFF, 2 arrêtés de protection de biotope, 2 réserves naturelles, 3 ENS, PNR Haut Jura	Milieux fragiles	Local	SRCE PNR	forte
	Paysages	Paysages riches et variés offrant une grande diversité écologique	Paysages fragmentés par l'Homme	Global		forte
	Patrimoine culturel	3 sites classés, 1 site inscrit, 3 monuments historiques		local		faible
Risques	Risques naturels et technologiques	Plusieurs PPR instruits	Territoire exposé aux risques d'inondations, de séismes, de mouvements de terrains, d'avalanche, de transport de matière dangereuses, et industriel.	Global/local	PPR, Plans de secours	forte
	Risques sanitaires	Faible présence d'ambroisie	Risques de problèmes respiratoires, risques liés à l'usage des pesticides	Global/local	PRSE 3	modérée



Dimensions de l'environnement	Sous-domaine	Etat de l'environnement		Localisation des enjeux	Politique d'amélioration	Proposition de sensibilité
		Les richesses	Les faiblesses			
Nuisances	Bruit	Cartographie des voies bruyantes, PPBE local	Nuisances liées aux installations et aux grands axes de transport	Local	PPBE	modérée
	Trafic	Cartographie des voies bruyantes, PPBE local	Nuisances près des grands axes de transport	Local	PLU, PDU,	modérée
	Visuelles / olfactives		Nuisances liées aux zones industrielles, aux élevages et aux épandages agricoles	Local		faible

Tableau 2 : Récapitulatif des forces et faiblesses du territoire

On constate que le territoire présente une forte sensibilité au niveau de :

- de la biodiversité,
- des paysages,
- des risques naturels et technologiques.

## 5. LES EFFETS DES THEMES LIES AU PCAET SUR SON ENVIRONNEMENT

### 5.1 LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Les gaz à effet de serre (GES) absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre. Leur accumulation dans l'atmosphère contribue à l'effet de serre et à l'augmentation des températures. Cela induit un changement climatique, qui impacte fortement et diversement l'environnement.

Le « diagnostic air, énergie, climat » étudie en détail la vulnérabilité du territoire au changement climatique. On retiendra, en synthèse, les enjeux prioritaires suivants :

- **Sensibilité forte de la population** à l'augmentation du nombre de jours de chaleur et de sécheresse : exposition renforcée à l'ozone, stress hydrique, développement de problèmes sanitaires (nouveaux agents pathogènes, allergies...)
- **Sensibilité forte des milieux herbacés**, et par conséquence de **l'activité agricole**, à l'augmentation de la température et de la fréquence et durée des périodes de forte chaleur :
  - Modification de la dynamique de croissance, impliquant un décalage de saisonnalité et donc de disponibilité de la ressource
  - Modification probable de la qualité de l'herbe, induisant une modification probable de la qualité du lait et des produits laitiers en général
- Enfin, une **vulnérabilité accrue des peuplements forestiers**, due à la progression des ravageurs, et à l'augmentation probable du nombre et de la gravité de phénomènes extrêmes (tempêtes notamment).

D'autres enjeux importants sont également à prendre en compte dans la recherche d'adaptation, en particulier :

- Un renforcement de la **pression sur la ressource en eau**, utilisée pour l'eau potable, l'agriculture, la pisciculture, l'hydraulique.
- **L'eutrophisation des eaux** (diminution de l'oxygène dans l'eau), entraînant une altération de la qualité, dans un contexte où l'eau subit déjà, en plaine, une pollution aux nitrates
- **Biodiversité** : modification de l'habitat, évolution de la biodiversité au niveau végétal et donc animal
- De façon générale, une augmentation du nombre et de la gravité de **phénomènes extrêmes** :
  - Inondations : dégâts renforcés par l'artificialisation des sols, impactant directement la population et les activités économiques
  - Tempêtes : risques pour la population et la sylviculture

## 5.2 LES RESSOURCES ENERGETIQUES

La consommation de ressources fossiles pour la production d'énergie ou les moteurs à combustion émet des Gaz à Effet de Serre (GES), qui ont un fort impact sur l'environnement (cf. le § consacré aux GES), ainsi que des polluants atmosphériques et des particules, qui ont un impact direct sur la qualité de l'air et la santé des populations et un impact indirect sur la qualité de l'eau et des sols (acidification, ...).

La production d'énergie renouvelable permet d'éviter ces impacts précédents, mais peut présenter également des impacts négatifs sur l'environnement :

- La production hydraulique peut présenter un impact sur les eaux superficielles (débit, étiage, ...) et sur la biodiversité associée, en particulier dans le cas de micro-hydraulique. En effet, la création de seuils et barrage a un impact fort sur la dynamique de la population aquatique et sur l'étiage. Ces nuisances ne se rencontrent pas dans le cas d'hydraulique au fil de l'eau,
- La production photovoltaïque au sol peut avoir un impact sur la biodiversité et sur les usages du sol,
- L'éolien peut avoir un impact sur le bruit, les paysages et la biodiversité,
- Le bois énergie peut avoir un impact sur les paysages et la biodiversité.

## 5.3 SYNTHÈSE DES IMPACTS

Le croisement de la sensibilité du territoire et des impacts des thèmes liés au PCAET permet de dégager les enjeux majeurs qui feront l'objet d'un suivi ou d'une attention particulière. Ce croisement est le suivant :

Croisement sensibilité / impact		Sensibilité		
		Faible	Modéré	Fort
Impact	Faible	Faible	Faible à modéré	Modéré
	Modéré	Faible à modéré	Modéré	Modéré à fort
	Fort	Modéré	Modéré à fort	Fort

Dimensions de l'environnement	Sous-domaine	Proposition de sensibilité	Impacts GES (produits entre autre par la consommation d'énergie fossile) / changement climatique	Enjeux
Pollutions et qualité des milieux	Eau	modérée	fort	modéré à fort
	Air	modérée	fort	modéré à fort
	Sol et sous-sols	modérée	faible	faible à modéré
Ressources naturelles	Matières premières	modérée	faible	faible à modéré
	Ressources locales : eau, sol et l'espace	modérée	fort	modéré à fort
Milieux naturels, sites et paysages	Biodiversité et milieux naturels	forte	fort	fort
	Paysages	forte	faible	modéré
	Patrimoine culturel	faible	faible	faible
Risques	Risques naturels et technologiques	forte	fort	fort
	Risques sanitaires	modérée	fort	modéré à fort
Nuisances	Bruit	modérée	faible	faible à modéré
	Trafic	modérée	faible	faible à modéré
	Visuelles / olfactives	faible	faible	faible

Tableau 3 : caractérisation des enjeux

Les enjeux significatifs (enjeux modérés à forts et enjeux forts) sont donc :

- La pollution et la qualité de l'air,
- La pollution et la qualité de l'eau,
- Les ressources locales,
- La biodiversité et les milieux naturels,
- Les risques naturels et technologiques,
- Les risques sanitaires.

Il faut également garder à l'esprit que certains types de production d'énergie renouvelable peuvent avoir un impact notable sur :

- Les paysages,
- Le bruit,
- Les sols.

Ces différents enjeux feront l'objet d'une attention particulière par la suite.

## 6. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT

L'évaluation environnementale introduit la notion d'alternative « zéro » ou « scénario laisser faire », qui consiste à mesurer l'évolution probable des indicateurs environnementaux si le PCAET n'était pas mis en œuvre.

Les éléments retenus pour l'élaboration du scénario tendanciel sont :

- Une augmentation moyenne par an de la consommation énergétique de 0,8 %, au regard de la tendance observée par l'OREGES, à climat constant, entre 2010 et 2015 (dernières données disponibles au moment du diagnostic). Cette augmentation intègre l'augmentation de la population, et est ajustée selon chaque secteur.
- Une baisse moyenne annuelle des émissions de Gaz à Effet de Serre de 2,7% observée entre 2010 et 2015 : cette tendance a été appliquée au présent scénario tendanciel.
- Dans l'attente de données tendanciennes retenues dans le SRADDET, les facteurs suivants, extrapolés à partir des observations faites sur la période 2007-2015 (données ATMO), ont été appliqués :
  - Baisse annuelle de
    - 3,5% pour les Nox,
    - 3,25 % pour les PM2,5 et les PM10,
    - 3,6 % pour les COVNM.
    - 1,25 % pour le NH3
    - 5,1 % pour le SO2.

A l'horizon 2050 :

- La consommation énergétique est estimée à près de 418 GWh en tenant compte de l'évolution de la population, soit une baisse de 25% par rapport à 2015,
- Les émissions de Gaz à Effet de Serre sont en baisse, de 51% par rapport à 2015.
- La baisse totale des émissions de polluants considérés est estimée à -68% par rapport à 2015.

***La consommation d'énergie, les émissions GES, ainsi que les émissions de polluants diminuent dans le scénario tendanciel. Les impacts sur l'environnement seraient donc moins importants que dans la situation actuelle.***

***Il faut cependant garder à l'esprit que la problématique GES/changement climatique est globale et que même si les émissions de GES du territoire sont un peu plus faibles, la vulnérabilité au changement climatique reste la même.***

## 7. ETUDE DES SCENARII

### 7.1 DESCRIPTION DES SCENARII ENVISAGES

Les enjeux air, énergie, climat sont illustrés à travers un scénario « Territoire », qui exploite l'ensemble des potentiels énergétiques quantifiés par le PCAET. La trajectoire énergétique de ce scénario, ainsi que ses objectifs, ont été co-produits lors d'ateliers réunissant élus et acteurs du territoire.

Ce scénario est comparé au scénario « Tendanciel », basé sur l'absence de politique volontariste en matière air, énergie, climat, étudié précédemment.

### 7.2 IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES SCENARII

Pour les différents thèmes concernés : consommation d'énergie, production d'énergie renouvelable, émissions de GES et émissions de polluants atmosphériques, le scénario Territoire présente un bilan plus favorable que le scénario tendanciel.

Les objectifs réglementaires à 2030 du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires et les objectifs nationaux sont respectés, ainsi que les objectifs GES 2030 inscrits dans la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

## 8. JUSTIFICATION DES CHOIX

La CC Pays Bellegardien s'est engagée dans la démarche proposée par le Pôle Métropolitain de mutualisation des 7 PCAET, afin de contribuer à atteindre l'objectif de devenir Territoire à Énergie Positive.

La construction du diagnostic a été réalisée sur la base de données collectées auprès de l'ORECA mais également auprès de l'EPCI, via la mobilisation des différents services, et d'acteurs locaux.

Il a ensuite été présenté et validé en COPIL en juin 2018.

- La stratégie a été construite autour de 2 temps forts :
  - un atelier de concertation dédié à la stratégie en octobre 2018. Ainsi, une trentaine de personnes, en grande majorité des élus, responsables de services et partenaires institutionnels, ont débattu des enjeux énergétiques, défini des priorités stratégiques et établi un niveau d'ambition à l'horizon 2030, à travers des objectifs opérationnels.
  - Un COPIL de validation,
- Enfin, l'élaboration du Plan d'actions s'est déroulée de façon participative à la fois à une échelle métropolitaine, et à une échelle locale.

En effet, 5 ateliers de co-construction à l'échelle métropolitaine ont été proposés aux élus et services des collectivités, ainsi qu'aux acteurs du territoire et ont permis de débattre autour d'une centaine de propositions d'actions, autour des thématiques transversales suivantes :

- Santé et qualité de vie : adaptation au changement climatique, modes doux, biodiversité...
- Moins pour plus : aménagement du territoire pour réduire la consommation d'espace bâti, de kilomètres parcourus en voiture, de déchets...
- Produire et consommer localement : agriculture et alimentation, et une économie locale au service de la transition énergétique
- Des collectivités productrices d'énergie : production d'électricité et de chaleur renouvelable
- Communication : construction d'une feuille de route et d'une dynamique commune pour mobiliser les acteurs à l'échelle du Pôle métropolitain du Genevois français.

A l'échelle de l'EPCI, de nombreux entretiens avec les services, ainsi qu'avec les élus en charge du dossier, ont été conduits pendant plusieurs mois, pour construire un plan d'actions partagé, en cohérence avec la stratégie.

Ce plan d'actions a été présenté en COPIL du mois de septembre 2019.

Enfin, les échanges se sont poursuivis, en intégrant les remarques faites par les participants et notamment les services de l'État, pour aboutir à un projet de PCAET en Conseil Communautaire le 3 octobre 2019.

Territoire TEPOS, la CCPB a souhaité mettre prioritairement l'accent sur des orientations de maîtrise de l'énergie puis de production d'énergies renouvelables, priorités qui lui permettent d'agir efficacement en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et d'amélioration de la qualité de l'air, et de travailler en cohérence avec l'adaptation du territoire au changement climatique.

Les actions retenues sont indiquées ci-après.



# 9. LES EFFETS NOTABLES PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT

## 9.1 LES ACTIONS RETENUES

### Axe 1 : Un territoire à énergie positive

- Des logements sobres en énergie
- Une recherche d'efficacité énergétique dans le tertiaire et l'industrie
- Développer de nouvelles façons de se déplacer
- Produire et distribuer nos énergies, en respectant santé et environnement

### Axe 2 : Un territoire résilient et innovant

- Adapter le territoire au changement climatique et respecter notre santé
- Des déchets en moindre quantité, et synonymes de ressources
- Une économie locale, par et pour les habitants

### Axe 3 : Des acteurs mobilisés

- Une gouvernance adaptée pour une démarche de long terme
- Soutenir la mobilisation citoyenne

### Axe 4 : Une collectivité exemplaire

- Mobilité durable
- Des bâtiments moins consommateurs en énergie

## 9.2 SYNTHÈSE DES ENJEUX

Les actions du PCAET présentent des impacts positifs sur tous les domaines environnementaux.

Les impacts variables et négatifs sont récapitulés ci-après. Ce sont sur eux que porteront les mesures d'évitement, de réduction et de compensation abordées dans le chapitre suivant.

	SOL		EAU		ODEUR	PAYSAGE	BIODIVERSITE	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
	Qualité des sols	Non-urbanisation des sols	Qualité eaux de surface	Qualité eaux souterraines				Ilot de chaleur
<b>Action</b>								
Etudier le potentiel méthanogène (origine agricole) du territoire								
Etudier un schéma de méthanisation territorial								
Développer les chaufferies bois dans les centres bourgs des petites communes						Plus de coupes et pistes forestières		
Installer des centrales photovoltaïques sur des sites propices								
Etudier le potentiel et contribuer à faire connaître la technologie de la géothermie aux principaux maîtres d'ouvrage publics et privés du territoire								
Réaliser un schéma directeur des mobilités douces sur le Pays Bellegardien								

## 10. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

L'évaluation des incidences Natura 2000 liées au Plan Climat Air Énergie Territorial a été introduite par le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000, modifiant les articles R414-19 à R414-26 du code de l'Environnement (en effet, le PCAET fait partie des documents devant faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000). Conformément à l'article R.414-22 du code de l'environnement, l'évaluation environnementale tient lieu de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000, dans la mesure où elle répond aux exigences de l'article R414-22.

D'après la réglementation, cette évaluation consiste en :

- une présentation simplifiée du document de planification, accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace terrestre ou marin sur lequel il peut avoir des effets et les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par ces effets,
- un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le document de planification est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000.

Il faut souligner que cette évaluation doit être proportionnée au document de planification et rappeler que le PCAET est un document permettant une amélioration de l'état de l'environnement, en ayant globalement moins d'impacts environnementaux que s'il n'existait pas.

### 10.1 CARTE ET CARACTERISTIQUES SYNTHETIQUES DES ZONES NATURA 2000

Le territoire comprend 3 zones Natura 2000 sur son territoire, dont 1 est à la fois ZPS et SIC.

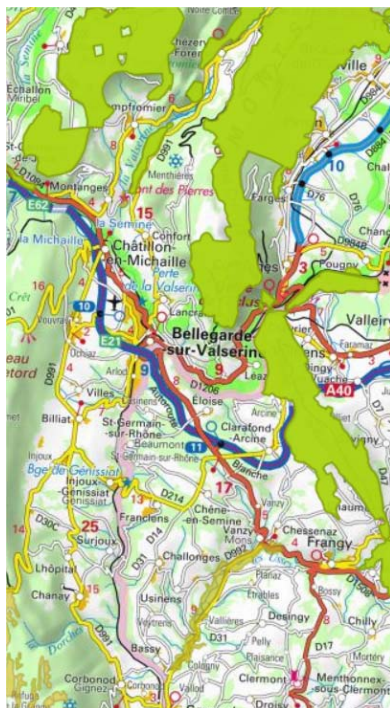


Figure 1 : Les zones Natura 2000 du territoire (source : géoportail)

## 10.2 ANALYSE DES INCIDENCES NATURA 2000 DES SITES EXISTANTS

Le tableau précédent permet de constater que les menaces en lien **potentiel** avec des actions du PCAET concernent :

- L'élimination du sous-bois, la plantation forestière et donc les actions liées au bois-énergie.

La mise en œuvre de ces actions sur la zone Natura 2000 devra donc être réalisée en prenant bien en compte les contraintes inhérentes à cette zone. Il conviendra par exemple d'éviter de réaliser des boisements situés en zone Natura 2000.

En tout état de cause, il est rappelé que les documents d'objectifs (DOCOB) et les plans de gestion doivent être pris en compte lors des diagnostics communaux agricoles et forestiers.

Le PCAET prévoit la construction de centrales photovoltaïques, de chaufferies bois performantes. La localisation précise des installations à prévoir n'est pas connue.

**Ces installations seront soumises à une évaluation des incidences Natura 2000, dans le cadre de l'étude d'impact préalable à leur construction.**

**Il est recommandé d'implanter une installation en zone Natura 2000 en derniers recours, dans le cas où aucun autre site n'est disponible à proximité.**

## 10.3 CONCLUSION

Dans la mesure où :

- les documents d'objectifs (DOCOB) et les plans de gestion doivent être pris en compte lors des diagnostics communaux agricoles et forestiers,
- les installations qui sont à créer devront faire l'objet d'étude préalable d'incidences sur les sites Natura 2000,

le PCAET ne présente pas d'incidences particulières sur les zones Natura 2000.

## 11. LES MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION OU DE COMPENSATION

La caractérisation des effets notables des actions du PCAET doit conduire également à une recherche de mesures réductrices adaptées, susceptibles d'éviter, de réduire ou si possible de compenser les conséquences dommageables sur l'environnement identifiées.

**Tout d'abord, il faut noter que toute installation doit être conforme aux réglementations en vigueur (réglementation ICPE, loi sur l'eau, ...).**

Axe opérationnel	Domaine environnemental concerné	Mesure d'évitement, de réduction ou de compensation	Type de mesure
Développement du bois énergie	Paysage	Intégrer du mieux possible les pistes et coupes forestières	Réduction
	Biodiversité	Limiter les impacts des coupes et pistes forestières, notamment en laissant des rémanents et en fermant les pistes après les coupes	Réduction
Développement de la méthanisation	Qualité des sols	Veiller à ce que la méthanisation ne se fasse pas au détriment du retour au sol de la matière organique	Évitement
	Odeur	La conception des installations de méthanisation doit intégrer ce paramètre de gestion des odeurs dès la phase projet	Évitement
Valorisation du potentiel géothermique	Qualité des eaux	Mettre en œuvre des systèmes en boucle fermée, tels que demandés par la loi sur l'eau et de réaliser de la géothermie de nappe et non de surface	Évitement
Développement de l'énergie solaire photovoltaïque en toiture	Paysage	Veiller à la bonne intégration paysagère du parc en toiture	Réduction
	Adaptation au changement climatique	Privilégier la végétalisation des toitures dans les îlots de chaleur	Évitement
Développement des pistes cyclables, des aires de covoiturage et des parkings	Qualité des sols	Privilégier la conversion de zones urbaines ou routières	Évitement

## 12. SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Le suivi consiste à vérifier si les effets du PCAET sont conformes aux prévisions telles que le rapport environnemental les a analysées.

Pour cela, nous proposons différents indicateurs. La plupart sont communs avec ceux proposés par le PCAET dans les fiches actions.

Il est à souligner que ces indicateurs diffèrent des indicateurs de comparaison utilisés lors de l'étude des scénarios. Par exemple, il n'est pas proposé d'indicateurs GES, car il n'est pas possible de « mesurer » aisément cet indicateur et donc de le suivre. Ce type d'indicateur nécessite en effet de compiler de nombreuses données afin de réaliser des calculs, procédure dispendieuse qui ne peut être réalisée annuellement par la CC dans le cadre du suivi. Les impacts environnementaux sont donc approchés de manière indirecte : le bilan environnemental sera meilleur si les actions proposées sont réalisées. Afin d'aller plus loin dans cette approche, des indicateurs permettant de suivre les mesures d'évitement et de réduction proposées dans le rapport sont indiqués en gras dans le tableau ci-après.

Ce suivi est à réaliser annuellement.

Le suivi consistera à comparer les réalisations aux prévisions, à mesurer les écarts et à apporter les correctifs nécessaires. Le suivi comportera des aspects quantitatifs et qualitatifs, avec comparaison aux objectifs fixés. Les étapes de réalisation seront bien entendu comparées au calendrier prévisionnel. Tous les écarts devront pouvoir être identifiés, expliqués et réajustés.

Axe	Action	Indicateurs
Un territoire à énergie positive (actions du Pôle métropolitain)	Mettre en œuvre le service REGENERO	Nombre de logements rénovés/an
	Etudier la création d'un fonds métropolitain de soutien à la rénovation énergétique	Nombre de logements rénovés/an avec appui du fonds
	Mettre en œuvre des actions à destination du secteur économique et industriel déclinant le Schéma d'Accueil des entreprises	Nombre d'entreprises engagées
	Mettre en œuvre les axes 3 et 4 du schéma de mobilité (autopartage, covoiturage, PDA...)	
	Etudier la création d'un fonds de renouvellement des installations de chauffage au bois	Nombre d'équipements renouvelés avec appui du fonds
	Contribuer à faire émerger, sur tout le Genevois français, un service de type "ALEC"	Nombre d'ETP de l'ALEC ou service équivalent
	Réaliser un cadastre solaire et promouvoir cette filière	Production territoriale photovoltaïque en GWh/an
Des acteurs mobilisés (action du Pôle métropolitain)	Faire émerger et structurer des filières ENR, notamment le bois énergie	<b>Nombre de piste forestière refermée</b>

Axe	Action	Indicateurs
Un territoire à énergie positive	Soutenir la massification des travaux de rénovation énergétique : Abonder au bonus de performance énergétique de la Région. Aider à la valorisation des CEE.	Nombre de logements rénovés/an avec appui du fonds
	Sensibiliser et accompagner les familles dans des démarches de changement de comportements	Consommation énergétique des logements avant/après
	Mettre en oeuvre un programme de sensibilisation et d'accompagnement auprès des entreprises pour la construction et la rénovation énergétique des bureaux et commerces, la recherche d'économies d'énergies, la production et l'utilisation d'énergie renouvelable .	Nombre de prédiagnostics "énergie-environnement" réalisés
	Etudier le potentiel méthanogène (origine agricole) du territoire	Nombre de nouveaux méthaniseurs
	Mener l'étude de préfiguration préalable à l'élaboration d'un schéma territorial de gestion des bio-déchets des usagers bénéficiaires du service public de collecte sur le territoire du SIDEFAGE.	Tonnes de bio-déchets collectés
	Etudier un schéma de méthanisation territorial	Production annuelle de biogaz en Nm3
	Développer l'usage du GNV dans le Pays Bellegardien	Nombre de véhicules GNV et de stations sur le territoire
	Etudier la faisabilité d'un réseau de chaleur à partir de l'unité de valorisation énergétique (UVE) du SIDEFAGE à Valsershône	Part du réseau de chaleur dans les consommations énergétiques du territoire
	Développer les chaufferies bois dans les centres bourgs des petites communes	Production EnR bois-énergie en GWh/an <b>Nombre de piste forestière refermée</b>
	Installer des centrales photovoltaïques sur des sites propices	Production EnR solaire PV en GWh/an
	Etudier le potentiel et contribuer à faire connaître la technologie de la géothermie aux principaux maîtres d'ouvrage publics et privés du territoire	Production EnR géothermique en GWh/an
	Poursuivre le développement de l'offre de transport en commun et soutenir le renforcement de l'offre ferroviaire	Fréquentation annuelle
	Réaliser un schéma directeur des mobilités douces sur le Pays Bellegardien	Actions du schémas mises en œuvres <b>Type de sol utilisé pour la création de parking relais et de pistes cyclables</b>
	Etudier la faisabilité d'un transport par câble sur la commune de Valsershône	Fréquentation annuelle

Un territoire résilient et innovant	Impliquer les acteurs économiques et les citoyens dans la transition vers l'économie circulaire	Tonnes de déchets recyclés
	Prioriser le réemploi par la création d'une ressourcerie	Tonnes de matières premières réutilisée
	Etudier la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères incitative	Taux de déchets résiduels si mise en place
	Développer le compostage en pied d'immeuble	Evolution de la part résiduelle des OM
	Valoriser les produits locaux et soutenir les filières de circuits courts	Chiffre d'affaire des points de ventes de produits locaux
	Intégrer dans le SCOT et PLUiH les objectifs du plan d'actions du PCAET	Mise en œuvre des actions du PCAET
	Conduire des actions de lutte contre les plantes invasives et allergisantes	Ha de terrains où les plantes invasives ont été éradiquées
	Mettre en place des actions de gestion de la ressource en eau en déclinant le SDAEP	Qualité de l'eau potable
	Sensibiliser les habitants pour inciter à la récupération des eaux de pluie et les agriculteurs pour limiter la consommation d'eau potable dans les exploitations	Nombre de logements équipés d'un récupérateur d'eaux de pluie
	Réduire les consommations énergétiques de l'agriculture et valoriser la fonction de stockage carbone	Suivi des consommations énergétiques du secteur agricole
Une collectivité exemplaire	Activer le service Conseil en énergie partagée sur les bâtiments communaux et intercommunaux	Consommation d'énergie des bâtiments publics
	Mettre en place un Plan pluriannuel d'investissement de la rénovation énergétique du patrimoine des communes	Consommation énergétiques des bâtiments
	Rechercher des financements et modèles nouveaux pour la rénovation énergétique des bâtiments publics	Consommation énergétiques des bâtiments
	Améliorer les pratiques en matière d'éclairage public dans l'objectif de réduction de la consommation d'énergie, de la préservation de la trame noire et de la biodiversité nocturne	Consommation énergétique en KWh.an de l'éclairage public avant/après.
	Remplacer progressivement les flottes captives gérées par les communes et la CCPB par des véhicules moins émissifs	GES émis par la flotte de véhicule renouvelée
Des acteurs mobilisés	Mettre en œuvre, piloter, évaluer le PCAET	CR de réunions annuelles du comité PCAET

Tableau 4 : Les indicateurs de suivi



## 13. LA METHODOLOGIE UTILISEE

La méthodologie retenue pour l'élaboration de ce document s'appuie sur celle développée pour réaliser des évaluations environnementales de document de planification tels que les SCoT et les Plans de prévention et de gestion des Déchets. Pour ces derniers, la méthodologie repose sur celle proposée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables (MEDD) et l'ADEME dans le « Guide de l'évaluation environnementale des plans d'élimination des déchets » publié en 2006. Ces méthodologies ont été complétées par les indications du guide ADEME « PCAET, comprendre, construire et mettre en œuvre » et celle de la note du Ministère en charge de l'environnement et du CEREMA « Préconisations relatives à une évaluation environnementale stratégique ».

Les données relatives à l'état initial du département ont été collectées auprès de différents organismes : CC Pays Bellegardien, Département, Préfecture, DDT, ADEME, Agence de l'Eau, IFEN, ARS, DREAL, ATMO Auvergne Rhône Alpes ...

L'analyse a été uniquement effectuée sur un plan environnemental, sans tenir compte des aspects techniques et économiques (faisabilité, seuil de rentabilité, ...).

La démarche d'évaluation environnementale a été réalisée conjointement à la réalisation du PCAET, dans une démarche itérative. Les enjeux environnementaux ont nourri la réflexion stratégique et les échanges avec les différents acteurs.